



NE PAS PANIQUER SI VOUS ÊTES VÉRIFIÉ, NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER

RÉPONDEZ À LA LETTRE DANS LE DÉLAI SPÉCIFIÉ, SI CE N'EST PAS POSSIBLE, DEMANDER UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE EN APPELANT AU NUMÉRO INDIQUÉ SUR LA LETTRE

Marche à suivre si vous êtes vérifié par Revenu Canada:

1. Déduction pour région éloignée :

- Fournir une copie du formulaire T2222. Ce formulaire est inclus dans vos documents d'impôt et il est déjà complété en grande partie. Vous devrez corriger la colonne 4 pour indiquer le montant de vos dépenses réelles calculées ci-bas.
- Fournir une preuve de résidence (1 de ces documents) :
 - Propriétaire* : comptes de taxes municipales, de téléphone ou d'électricité.
 - Locataire* : lettre de l'employeur qui confirme l'adresse et les dates de résidence.
- Fournir les preuves de voyages (3 éléments doivent être fournis) :
 1. Copie du T4 fédéral (case 32).
 2. **Même si vous n'avez pas voyagé en avion**, vous devez fournir le **prix du billet d'avion pour Wabush-Québec** – ce prix est disponible sur notre site internet à www.impotmj.com. Choisir le billet qui correspond le plus proche de vos dates de voyages réels.
 3. **Vos dépenses réelles de voyage (utiliser la méthode simplifiée)** :
 - Il est essentiel de compléter le formulaire « *Déduction pour voyage en région éloignée* » disponible sur notre site internet.
 - Fournir quelques factures d'essence et de repas – choisir des factures qui indiquent vos destinations aux dates de début et de fin du voyage.
 - Fournir les factures d'hôtel, de camping, de location de chalet, de traversier, d'avion (**autre que Wabush-Québec**), de location d'auto et autres si nécessaire.

VOIR L'EXEMPLE FOURNI SUR NOTRE SITE

2. Frais de déménagement :

- Fournir une copie du formulaire T1-M. Ce formulaire est inclus dans vos documents d'impôt et il est déjà complété.
- Fournir les factures relatives aux frais réclamés.
- Fournir une lettre de l'employeur qui confirme que les frais réclamés n'ont pas été remboursés.

3. Frais médicaux :

- Fournir une copie de l'annexe des frais médicaux. **Cette annexe est incluse dans vos documents d'impôt et est déjà complétée.**
- Fournir les factures de frais médicaux selon la liste détaillée ci-haut.
- Fournir une copie du T4 fédéral, case 85, s'il y a lieu.
- Fournir le calcul détaillé des voyages médicaux pour soins non disponibles dans votre région. **Ce formulaire est inclus dans vos documents d'impôt et il est déjà complété.**
- Fournir le formulaire TP-752 complété par votre médecin (provincial).

4. Crédit d'impôt pour Fond de solidarité :

- **Fournir les copies des relevés 10** du Fond de solidarité ou du Fondation.

5. REER :

- Fournir les copies des reçus REER.

**NOUS SOMMES DISPONIBLES POUR VOUS AIDER À BIEN VOUS PRÉPARER SI VOUS ÊTES VÉRIFIÉ,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER AU BESOIN.**

1-855-467-6865

L'équipe de IMPÔT MJ